

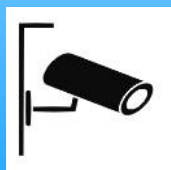
# PRÉVENTION DES ACTES DE CRUAUTÉ SUR LES ÉQUIDÉS

## GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DE LA VENDÉE



Depuis le début de l'année 2020, il est constaté une recrudescence d'actes de cruauté envers les équidés sur l'ensemble du territoire national. Dans le cadre de la prévention de ces atteintes, le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée vous accompagne pour vous protéger face à ce phénomène.

### ANTICIPER



- Observer une surveillance quotidienne des prés où sont parqués les équidés ;
- Retirer le licol des animaux lorsqu'ils sont au pré ;
- Rentrer les équidés dans leur box ou leur stabulation pendant la nuit ;
- Installer un éclairage sur détection de présence aux abords des bâtiments et verrouiller ces derniers lorsque cela est possible ;
- Poser une ou plusieurs caméras de chasse au niveau des accès aux prés ou des bâtiments ;
- Afficher une signalétique dissuasive (Établissement placé sous alarme / Site sous vidéoprotection...)

### RENSEIGNER

- Signaler à la gendarmerie en appelant le 17, tout comportement suspect (présence d'individus ou de véhicules) ;
- En cas de découverte d'un animal mutilé ou (et) mort, appelez la gendarmerie et ne procédez à aucune modification de l'état des lieux afin de préserver les traces et indices ;
- Si vous êtes témoin d'un acte de malveillance quel qu'il soit, n'intervenez pas directement mais appelez immédiatement le 17. Dans l'attente de l'arrivée des forces de l'ordre recueillez, un maximum de renseignements.



### ACCOMPAGNER



- En cas d'absence courte ou prolongée de votre domicile ou de votre structure équestre, vous pouvez vous inscrire au dispositif « Opération Tranquillité Vacances / Entreprise » auprès de la brigade de gendarmerie dont vous dépendez. De façon aléatoire, des patrouilles de gendarmerie passeront sur vos sites.
- La gendarmerie nationale dispose de personnels formés à la prévention technique de la malveillance. Vous pouvez solliciter le concours de ces référents et correspondants sûreté pour la sécurisation de vos emprises en vous adressant directement à la brigade locale. Ce service est gratuit.

Les détenteurs d'équidés sont invités à utiliser le numéro vert 0800 73 89 08 qui vient d'être mis en place pour répondre à leurs interrogations. Ce numéro est porté par les services de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE).